



**Rawdon**  
Forte de sa diversité



## CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Afin de déposer une demande les citoyens doivent s'assurer de répondre aux critères d'admissibilité suivants :

- Provenir d'une personne résidant à Rawdon ;
- Le projet doit obtenir une réponse favorable d'au moins 2/3 des résidents de la rue concernée ;
- Être une rue à caractère local (pas de collectrice, ni d'artère ou de boulevard) et dont la gestion incombe à la municipalité ;
- Avoir un bon dégagement visuel pour les automobilistes;
- Avoir une faible densité de circulation (excluant ainsi le secteur commercial);
- Passer l'inspection de la rue effectuée par un représentant de la Municipalité.